

**UPA Outaouais-Laurentides**

L'Union des  
producteurs  
agricoles

Le 19 décembre 2008

Madame Suzanne Cloutier, vice-présidente  
Madame Marie-Josée Gouin, vice-présidente  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
25, boul. Lafayette 3<sup>ème</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 5C7

Objet : **Waste Management / Dossier # 357111**  
**Utilisation à une fin autre que l'agriculture**

---

Mesdames,

Par la présente, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides vous transmet son avis relativement au dossier cité en rubrique.

Dans ce dossier, Waste Management s'adresse à la Commission pour que celle-ci autorise une utilisation autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 84,8 hectares, des lots 1 692 604 et 1 692 606 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. La demanderesse désire procéder à l'agrandissement d'un site d'enfouissement.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides transmet un avis indiquant qu'elle ne s'oppose pas à la demande. Toutefois, cet accord vient avec la condition suivante : maintenir une zone tampon de 50 mètres de largeur boisée entre l'aire d'exploitation et les terrains voisins vers le nord-est, le sud-ouest et le sud-est.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Mesdames, mes salutations distinguées.

Richard Maheu, président  
Fédération UPA Outaouais-Laurentides